

Le problème des transferts d'armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest

Francis Langumba KEILI

L'Afrique de l'Ouest est depuis de nombreuses années la sous-région la plus instable du continent. Depuis 1960, la plupart des 15 États qui constituent la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont connu plusieurs coups militaires et trente-sept d'entre eux ont réussi. L'ampleur sans précédent de cette insurrection s'explique notamment par les transferts d'armes légères et de petit calibre (ALPC) dans la sous-région. Les transferts non contrôlés ont exacerbé les conflits et provoqué destruction, douleurs, pauvreté et sous-développement.

Quelle est l'ampleur de la prolifération des armes légères et de petit calibre dans la sous-région ?

La sous-région ouest-africaine ravagée par les conflits illustre parfaitement les conséquences d'une prolifération effrénée des armes. De très grandes quantités d'armes ont inondé la région alors qu'elles sont utilisées de manière abusive par les États et des acteurs non étatiques. Le fait de pouvoir se procurer facilement des armes pour des actes abusifs représente, pour l'Afrique de l'Ouest, une menace d'une ampleur inégalée, plus grande encore que celle du VIH/sida sur le plan des conséquences humaines et socio-économiques. À cause de cette prolifération, la structure de la sous-région évolue rapidement vers l'autodestruction. C'est ce que l'on observe dans trois domaines différents :

- le fait de pouvoir se procurer et utiliser facilement des ALPC a des conséquences tragiques non seulement pour les combattants mais aussi pour les civils, qui représentent la majorité des victimes ; les gens perdent la vie, leur santé, leur famille, leur maison ou leurs moyens de subsistance ;
- en raison du caractère de plus en plus illégal des transferts d'ALPC en Afrique de l'Ouest, l'ensemble des transferts d'armes constitue désormais un véritable trafic. Le plus inquiétant est peut-être le nombre d'États et d'acteurs non étatiques impliqués dans le réseau de transferts illégaux d'armes légères ;
- au-delà de la crise sociale et du coût énorme qu'entraîne la prolifération des armes légères, l'effet le plus grave est l'évolution des valeurs culturelles. Les sociétés ouest-africaines sont armées et la culture de la violence domine désormais la sous-région.

Francis Langumba Keili est sous-chef d'état major (Assistant Chief of Staff) au Bureau de la sécurité nationale, Bureau du Président de la Sierra Leone. Par le passé, il a été : membre et secrétaire du National Security Council Coordinating Group, membre et secrétaire du Joint Intelligence Committee, membre du National Joint Security Operations Committee, membre du Strategic Situation Group, Coordonnateur du Programme de renforcement des frontières entre le Gouvernement sierra-léonais et le Programme des Nations Unies pour le développement, membre du point de contact national sur les armes légères et de petit calibre et membre du Technical Committee of the Security Sector Reform Implementation Programme for Sierra Leone.

Les ALPC sont des instruments de violence extrême en Afrique de l'Ouest pour plusieurs raisons. Elles peuvent être facilement transportées et dissimulées, sont simples à utiliser, résistantes et très meurtrières, et peuvent être utilisées par l'armée, la police et les civils à des fins légales. En Afrique de l'Ouest, ces armes ne coûtent pas cher et sont facilement disponibles ; comme elles sont légères, elles peuvent être utilisées par des enfants soldats, qui ont joué un rôle important dans les conflits récents en Afrique de l'Ouest.

Les ALPC sont donc les principales armes utilisées dans les querelles intra et inter-communautaires, les guerres locales, les insurrections armées, les activités rebelles armées et le terrorisme dans toute la sous-région. Chaque pays ouest-africain a été confronté à la violence généralisée qu'engendre ce type d'armes. Les ALPC ont alimenté en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria, au Mali, au Niger, au Sénégal, en Sierra Leone et au Togo, des conflits qui se chevauchent et la sous-région lutte pour sortir de conflits dans lesquels ces armes jouent un rôle central et déstabilisateur. Cela a entraîné, en Afrique de l'Ouest, la mort ou le déplacement de millions de personnes et la destruction d'un nombre incommensurable de biens. Des ALPC ont été utilisées pour commettre des violations atroces des droits de l'homme, favoriser la mauvaise gouvernance, ébranler les constitutions, faire des coups d'État et créer et alimenter un sentiment général de peur, d'insécurité et d'instabilité. Elles sont aussi utilisées, en dehors des conflits, pour des crimes ou des violences non politiques.

L'ampleur réelle des problèmes causés par la prolifération des ALPC en Afrique de l'Ouest ne peut être évaluée avec précision, car nombre des effets sont difficiles à évaluer, comme la peur et le besoin. Personne ne peut cependant contester l'effet dévastateur que les armes ont eu en Afrique de l'Ouest sur le développement, la gouvernance et la vie quotidienne des gens.

La porosité des frontières en Afrique de l'Ouest joue un rôle considérable sur la prolifération. Les points de passage non surveillés et l'ampleur de la corruption favorisent le trafic illicite d'armes. Même si de nombreux conflits sont terminés, la contrebande et le commerce illicite d'armes continueraient à progresser.

La prolifération est également facilitée par des moyens légaux. Pendant les conflits, certains États ouest-africains ont assoupli la loi sur le port d'arme pour inciter les civils à s'armer. Les gouvernements ont distribué directement des armes aux groupes paramilitaires pour lutter contre les forces rebelles pendant les guerres civiles en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone. L'assouplissement de la législation a aussi favorisé la diffusion des armes.

Enfin, l'éclatement de l'espace politique et économique en Afrique de l'Ouest a favorisé la disponibilité et la circulation des ALPC. Comme nombre de pays ouest-africains arrivent de moins en moins à faire respecter la loi, la frontière entre activités légales et illicites est de plus en plus floue ce qui favorise l'essor du commerce des armes. Des politiciens ont même fait l'acquisition d'armes auprès de revendeurs illégaux pour armer le personnel de sécurité en période électorale.

Comment les ALPC arrivent-elles et circulent-elles en Afrique de l'Ouest ?

En principe, les armes légères et de petit calibre ne devraient pas circuler en Afrique de l'Ouest car les membres de la CEDEAO ont pris l'engagement de ne pas importer, exporter ni fabriquer d'ALPC¹. Le moratoire est devenu depuis une convention permanente juridiquement contraignante², mais ces deux mesures ont été régulièrement bafouées, avec des conséquences désastreuses pour les droits de l'homme et la sécurité régionale. Parmi les autres facteurs qui encouragent cette situation, citons le laxisme du contrôle des exportations d'armes dans les pays fournisseurs, ainsi que les prétextes et financements proposés par des alliés sous-régionaux (le Burkina Faso a ainsi facilité la livraison d'armes au Libéria, malgré un embargo des Nations Unies³), et des trafiquants d'armes transnationaux

intéressés par les profits que génèrent ces activités illégales. Un autre facteur clef est la capacité des acquéreurs visés par l'embargo à utiliser des fonds détournés ou à échanger des biens prisés, comme les diamants ou des concessions forestières, contre des armes.

Small Arms Survey note que la porosité des frontières terrestres et des côtes du Nigéria favorise le trafic d'armes avec plusieurs pays⁴. Nombre de ces armes viennent d'autres pays africains ravagés par la guerre. Il a aussi été constaté que nombre des réseaux de contrebande sont basés au Cameroun, en Guinée équatoriale et au Nigéria⁵. Les trafiquants utilisent des bateaux à moteur pour aller en haute mer et amènent ensuite les armes sur les côtes.

Dans le cas du conflit armé qui touche la région du delta du Niger, au Nigéria, les ALPC viennent de différents endroits. La plupart des armes (comme les AK-47 russes, les G-3 allemands, les FN-FAL belges, les mitrailleuses tchèques et les lance-roquettes serbes) sont livrées par des trafiquants payés par les recettes que rapporte le pétrole (volé). En octobre 2006, le chef de la police de l'État de Rivers a arrêté Chris Ndudi Njoku, un homme d'affaires nigérian spécialisé dans l'importation d'armes à feu interdites au Nigéria. Il avait en sa possession des G-3, des AK-47 et des fusils automatiques Beretta. Des Européens sont aussi impliqués dans ce commerce avec des Nigériens, mais ils sont rarement traduits devant la justice⁶.

Sur une échelle moins importante, citons le cas des soldats peu payés ayant participé à des missions de maintien de la paix, par exemple au Libéria ou en Sierra Leone, et qui rentrent chez eux avec leurs armes et les vendent à des combattants ou des trafiquants d'armes.

Lorsqu'elles sont dans la sous-région, les armes circulent de plusieurs façons. Les flux d'armes sont incessants pendant les conflits ; les armes sont en effet saisies et volées par toutes les parties. Ces sources restent importantes, même pour les groupes d'insurgés qui bénéficient, dès les premières phases du conflit, d'une source externe d'approvisionnement. Par exemple, le Front national patriotique du Libéria et le Front révolutionnaire uni (RUF) en Sierra Leone, qui s'étaient assurés des filières d'approvisionnement avant que n'éclatent les violences ou au tout début du conflit, continuèrent à recevoir des stocks pendant le conflit par le biais de vols et de saisies.

Certaines armes des groupes armés proviennent d'attaques contre les arsenaux de la police et de l'armée. Les pays ouest-africains qui ont beaucoup d'armes connaissent un autre problème chronique, celui des vols d'armes dans des entrepôts peu sûrs, que ce soit avant, pendant ou après les conflits. Les forces de sécurité qui manquent de moyens peuvent être dans l'incapacité de stocker les armes dans des conditions sûres et des personnes peu rémunérées décident d'utiliser leurs armes officielles pour des activités criminelles ou les louent à d'autres pour améliorer leurs revenus. La désertion du personnel militaire est aussi une autre explication. Nombre de ces armes légales peuvent se retrouver sur le marché illicite.

Précisons que toutes les armes ne proviennent pas de l'étranger : les armes à feu artisanales sont aujourd'hui tellement nombreuses qu'elles représentent un problème majeur en Afrique de l'Ouest. Les forgerons jouent un grand rôle dans la fabrication et la circulation des armes à feu au Ghana et cette tendance se précise dans d'autres pays de la sous-région. Ces armes sont constituées d'un lourd canon en fonte, d'un mécanisme de tir en aluminium et de grossières poignées en bois. Elles font la fierté de centaines de forgerons et de coopératives illégales d'artisans à travers tout le Ghana.

Les armes à feu artisanales sont aujourd'hui tellement nombreuses qu'elles représentent un problème majeur en Afrique de l'Ouest.

Environ 75 000 armes artisanales illégales circuleraient au Ghana. Elles représentent la grande majorité des 125 000 armes non enregistrées dans le pays. Près de 80% des armes saisies par la police et les forces de sécurité ghanéennes sont fabriquées localement⁷. Selon une personne travaillant pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il est de plus en plus difficile de

trouver au Ghana des armes industrielles à cause des restrictions du commerce international des armes. Les armes locales répondent donc à la demande. Même si elles semblent lourdes et rudimentaires, elles n'en sont pas moins dangereuses⁸. Sur les 400 meurtres commis chaque année au Ghana, près d'un tiers seraient commis avec des armes artisanales.

Dans le sud du pays, au moins 400 forgerons alimentent cette industrie, chacun pouvant fabriquer jusqu'à 80 armes par an. La situation est similaire dans d'autres régions d'Afrique de l'Ouest : beaucoup d'armes artisanales furent utilisées lors des guerres civiles qui firent des centaines de milliers de morts en Sierra Leone et au Libéria, et certains pays, notamment le Mali, ont été identifiés comme d'importants centres de fabrication.

En Afrique de l'Ouest, les gens ont coutume de dire que lorsqu'une guerre se termine, les armes restent. Après un conflit, les armes légères et de petit calibre sont recyclées pour d'autres conflits ou la criminalité locale, ou sont vendues à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest pour mener des conflits en cours ou en lancer de nouveaux. Comme elles sont faciles à obtenir et comme elles passent d'un pays à l'autre et circulent à l'intérieur des pays, les armes à feu favorisent la constitution de nouveaux groupes armés et l'apparition de nouveaux conflits ; tout cela facilite aussi la participation de milices civiles non entraînées, de combattants insoumis et de mercenaires incontrôlés.

Environ 40% des ALPC seraient entre les mains de civils et la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest ont une législation et des règlements sur les armes dépassés puisqu'ils datent de la période coloniale : en Sierra Leone, la réglementation du contrôle des armes à feu date de 1955. Les quelques pays qui sont en mesure d'appliquer la législation sur le contrôle des armes ont souvent une législation dépassée. Le manque de législation et de mécanismes d'application donnant de bons résultats exacerbe le problème des armes non pas seulement dans un pays, mais aussi dans les pays voisins : lorsque la législation d'un pays est inefficace, les armes peuvent traverser les frontières assez facilement.

Il semblerait que les ALPC ne connaissent aucune frontière en Afrique de l'Ouest. Les armes circulent à tous les niveaux, qu'il s'agisse d'armes individuelles ou de grosses quantités. Une étude récente sur la menace aux frontières (menée par l'auteur) a constaté les schémas d'arrivée et de circulation des armes de petit calibre au sein de l'Union du fleuve Mano (qui regroupe la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone)⁹. Les communautés rencontrées ont révélé que pendant les guerres civiles au Libéria et en Sierra Leone, le commerce illicite d'ALPC s'est accru sur l'axe Koinadugu-Kailahun (Sierra Leone) et notamment celui des AK-47, des roquettes, des mitrailleuses légères FM, des fusils M16, des Beretta à double canon, des pistolets, des bazookas et des mortiers. Certaines de ces armes et munitions font toujours l'objet d'un trafic de la Guinée et du Libéria vers la Sierra Leone et inversement. Le rapport d'évaluation pointe les régions de Guinea Forest et de Parrot Beak comme les voies principales du trafic d'armes dans le bassin du fleuve Mano. Les frontières entre les États d'Afrique de l'Ouest sont longues et parcourues de sentiers qui ne sont pas bien surveillés. Plus de 150 points de passage illégaux avaient été repérés entre la Sierra Leone et deux pays voisins, la Guinée et le Libéria. Moins de 11% du personnel des douanes, de l'immigration et de la sécurité devaient contrôler plus de 85% des points de passage. Le rapport d'évaluation de la menace aux frontières de la Sierra Leone considère que le trafic des ALPC représente une réelle menace pour la stabilité dans le bassin du fleuve Mano.

Au milieu de l'année 2003, tandis que le conflit faisait rage au Libéria, le Gouvernement guinéen importait d'Iran des munitions pour des mortiers et pour d'autres armes. Elles étaient déclarées sur les documents de fret comme du « détergent » et du « matériel technique »¹⁰. Des armes étaient fournies, depuis la Guinée, à des rebelles alliés au Libéria qui venaient de lancer deux attaques sur la capitale, Monrovia. Les rebelles du groupe Liberians United for Reconciliation and Democracy utilisèrent ces armes tirant sans discrimination sur les zones civiles de Monrovia.

Si, en Afrique de l'Ouest, les armes sont recyclées d'un conflit à un autre, il en est de même de certains combattants. Le marché des mercenaires est en plein essor en Afrique de l'Ouest et ne fait qu'accentuer la circulation et la prolifération des armes dans la région. Le taux de chômage des jeunes est très élevé et de nombreuses personnes mécontentes sont prêtes à être formées et armées pour combattre. Des groupes d'une même ethnie pouvant se trouver dans différents États, cette identité commune peut être un motif supplémentaire pour d'éventuels mercenaires.

L'activité des mercenaires est également alimentée par les profits que peut générer le trafic de minerais. D'importants groupes d'ex-combattants ont été attirés par les régions de Sierra Leone riches en minerai, à cause de la porosité des frontières et des possibilités d'activités criminelles et d'extractions minières illicites. Le boom pétrolier local encourage aussi cette prolifération ; les groupes rebelles détournent du pétrole qu'ils revendent ou échangent contre des armes. Une grande partie des richesses minérales de l'Afrique de l'Ouest est détournée pour faciliter la prolifération des armes dans la sous-région et ces armes entretiennent le détournement de ressources au détriment du développement.

Quel est l'impact des ALPC sur l'Afrique de l'Ouest ?

Les ALPC ont accru l'intensité et l'impact des conflits armés intra-étatiques en Afrique de l'Ouest. Elles sont responsables de la majorité des morts directement liées à un conflit en Afrique de l'Ouest comme dans les guerres civiles en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone. Elles jouent aussi un rôle important dans les milliers de morts indirectement liées à un conflit à cause notamment des déplacements forcés et de l'impossibilité d'accéder aux services de santé. Il ne faut pas négliger non plus la détresse des réfugiés : obligés de vivre dans des camps, les réfugiés dépendent de l'aide humanitaire et ne produisent plus rien. Cette situation représente un traumatisme psychologique incommensurable. Les ALPC furent le principal instrument de violence pendant la guerre civile en Sierra Leone qui fit plus de 50 000 morts, 30 000 amputés et au cours de laquelle entre 215 000 et 257 000 femmes furent victimes de violences sexuelles¹¹.

Pendant le conflit, le trafic des ALPC s'est propagé aux structures économiques. Les ALPC représentent un intérêt économique pour les combattants qui les reçoivent ; avec ces armes, ils commettent des exactions contre les populations civiles et volent des biens pour les vendre sur le marché noir local connu pour faciliter les transactions illicites et partant l'enrichissement personnel. Dans certains conflits sous-régionaux, ce type d'économie a favorisé une certaine coopération informelle entre les combattants des gouvernements et les forces insurgées avec, parfois, un trafic d'ALPC. Ainsi, en Sierra Leone, les forces gouvernementales qui se retiraient d'une ville laissaient derrière elles des ALPC. Les rebelles du Front révolutionnaire uni récupéraient ces armes, prenaient le contrôle et extorquaient l'argent de la population civile avant de se retirer. Les forces gouvernementales venaient alors réoccuper la ville, pillant les biens que les rebelles avaient du mal à revendre, et se lançaient dans l'exploitation minière illégale¹².

Les ALPC sont considérées à juste titre comme des « armes de destruction massive » en Afrique de l'Ouest. La disponibilité de ces armes a des effets pernicieux considérables et durables dans cette sous-région. Alors que les conflits sont officiellement terminés, les armes restent illicitement présentes au Libéria, au Mali, au Niger, au Sénégal et en Sierra Leone, ce qui peut faciliter la reprise des combats. En raison de leur facile disponibilité, les armes représentent aujourd'hui, même lorsque de nouveaux combats sont évités, des instruments de violence ordinaires pour des activités criminelles et des rivalités politiques et ethniques. Des ex-combattants armés peuvent s'associer à des gangs locaux, des chefs de guerre ou des milices. À cause de ce climat de violence permanent, les réfugiés et les personnes déplacées craignent souvent de rentrer chez eux après un conflit.

Ces armes insidieuses touchent tous les aspects de la société ; elles sont les plus utilisées pour tuer, menacer et intimider les populations civiles en Afrique de l'Ouest. Les armes de petit calibre jouent un rôle important dans nombre d'exactions comme les viols, les disparitions forcées, les actes de torture, les déplacements forcés et l'enrôlement forcé des enfants soldats. Les personnes tuées avec des machettes avaient généralement été rassemblées avec des armes de petit calibre. Des individus lourdement armés commettent souvent des atrocités en toute impunité. Même un petit nombre d'armes confère à ceux qui les possèdent un pouvoir immense. Plus de 50% des armes en circulation en Afrique seraient utilisées pour du trafic, des vols à main armée et des actes de terrorisme ou de criminalité organisée. La prolifération des armes a également exacerbé la peur dans les pays où l'État utilise des armes pour étouffer l'opposition politique.

Au Nigéria, l'État de Delta, une région riche en pétrole, connaît, depuis 2003, un conflit impliquant des milices lourdement armées qui sont motivées notamment par l'intérêt économique que représente du pétrole brut volé. Ces groupes utilisent toute une série d'armes sophistiquées, comme des fusils automatiques et semi-automatiques, ainsi que des armes plus classiques, pour lancer des attaques meurtrières et paralyser des installations gazières et pétrolières. Ils ont fait de nombreux morts parmi les agents de sécurité, endommagé les infrastructures et installations pétrolières et arrêté la production de pétrole. Ils ont également pris en otages des travailleurs étrangers de l'industrie pétrolière. Les violences ont fait des centaines de morts, provoqué le déplacement de plusieurs milliers de personnes et détruit des centaines de propriétés.

Tant que des initiatives sous-régionales coordonnées ne seront pas prises pour lutter contre la criminalité transfrontalière, le problème restera une menace constante.

Si le mouvement des combattants prêts à prendre les armes accentue la prolifération, il est lui-même le résultat de la prolifération des armes puisque l'offre d'armes entraîne la demande des gens prêts à s'armer. De la même façon, les ALPC alimentent le trafic illicite de ressources naturelles comme le pétrole, les diamants, le bois et le café. Cela s'explique notamment par la porosité des frontières en Afrique de l'Ouest ; les pays sont ainsi exposés à diverses menaces interdépendantes comme la contrebande, le vol, les activités dissidentes, la rébellion et les attaques transfrontalières. Toutes ces activités sont facilitées par la détention et l'utilisation d'armes. Tant que des initiatives sous-régionales coordonnées ne seront pas prises pour lutter contre la criminalité transfrontalière, le problème restera une menace constante pour les communautés proches des frontières.

Par conséquent, tant qu'elles demeurent et prolifèrent, les armes empêchent le développement. Les ALPC pèsent lourdement sur le bien-être économique et le développement national en Afrique de l'Ouest¹³. Dans cette sous-région, la plupart des victimes de la violence armée sont des hommes jeunes, qui représentent le potentiel économique le plus important. Les armes font plus de blessures non mortelles que de morts, mais ces blessures ont un coût qui pèse sur la productivité et les dépenses de santé et ce sont, dans la plupart des cas, les particuliers, les foyers et les communautés qui subissent ces coûts.

Le fardeau qui pèse sur les femmes pour assurer un revenu et prodiguer des soins s'est accru considérablement avec le grand nombre d'hommes tués et blessés. À cause des armes, les femmes et les filles courent de plus en plus le risque d'être tuées ou gravement blessées. Dans les sociétés ouest-africaines qui sortent d'un conflit, les violences contre les femmes ont augmenté depuis que les ex-combattants rentrent chez eux avec des armes et s'en servent pour commettre des violences sexuelles.

La présence des armes crée une atmosphère de peur et gêne la reprise normale de la vie quotidienne et de l'activité économique. Cette situation empêche les gens de faire des affaires ; elle freine le commerce et les investissements étrangers : la violence par les armes, qu'elle soit liée

à la criminalité ou à un conflit, a eu des répercussions considérables sur le tourisme en Afrique de l'Ouest.

Cela touche aussi les services publics : la prolifération des armes dans la sous-région gêne l'accès à des infrastructures et services essentiels comme les centres de soins, les écoles et les marchés. Il existe un lien très fort entre la violence par les armes et la dégradation des services publics dans la sous-région. Les services gouvernementaux et les programmes d'aide doivent être réduits ou supprimés à cause de l'insécurité. Les taux de scolarisation et d'alphabétisation ont reculé, tout comme ceux de vaccination, tandis qu'augmentaient la mortalité infantile et maternelle. Au fil des années, cela représente une perte considérable du point de vue de la productivité et de la richesse.

Les liens qui existent entre la prolifération des armes, les conflits, la sécurité et le développement sont mieux compris et reconnus dans la sous-région depuis une dizaine d'années. Il est maintenant reconnu que le développement durable est gravement menacé par la récurrence de conflits armés violents. La prolifération des armes de petit calibre a annulé des décennies de développement et de progrès ; elle a même inscrit dans la durée la pauvreté en Afrique de l'Ouest. Le lien étroit qui existe entre le contrôle des armes, la sécurité et le développement est en rapport avec les objectifs essentiels de développement que sont l'éradication de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité humaine, l'ouverture à tous et la bonne gouvernance. Les communautés touchées par la violence des armes sont marginalisées sur les plans économiques et sociaux. Tout cela compromet sérieusement la capacité de l'Afrique de l'Ouest à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est évident que l'Afrique de l'Ouest doit, par tous les moyens, ratifier et mettre en œuvre rapidement la Convention de la CEDEAO sur les armes légères.

Notes

1. Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères dans les États membres de la CEDEAO, signé le 31 octobre 1998 à Abuja.
2. Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, signée à Abuja le 14 juin 2006. Cette convention entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par neuf États membres.
3. Peter Takirambudde, « Libéria : la provenance des armes », *International Herald Tribune*, 17 septembre 2003, <hrw.org/french/docs/2003/09/17/liberi6923.htm>.
4. N. Florquin et E.G. Berman (sous la direction de), 2005, *Armés mais désœuvrés – Groupes armés, armes légères et sécurité humaine dans la région de la CEDEAO*, Genève, Small Arms Survey.
5. « Nigeria: Widespread Availability of Small Arms a Major Security Issue », IRIN, 9 mai 2006.
6. *This Day*, 18 février 2003.
7. « 'Craft Guns' Fuel West Africa Crime Epidemic », *The Independent*, 8 juillet 2008.
8. Ibid.
9. F.L Keili, 2005, *The Sierra Leone Border Threat Assessment Report*, le Gouvernement de la Sierra Leone et le Programme armes contre développement du PNUD.
10. *Small Arms and Conflict in West Africa*, Témoignage de Lisa Nicol, chercheur à Human Rights Watch, devant le Congressional Human Rights Caucus, 20 mai 2004, <hrw.org/english/docs/2004/05/20/africa8680.htm>.
11. Ploughshares, 2002, *Armed Conflicts Report: Sierra Leone*, <www.ploughshares.ca/libraries/ACRText/ACR-SierraLeone.html>.
12. David Keen, 2001, « Sierra Leone: War and Its Functions », in F. Stewart et al., *War and Underdevelopment. Volume 2: Country Experiences*, Oxford, Oxford University Press, p. 169.
13. Pour plus d'informations sur le rapport qui existe entre la pauvreté et la violence armée, voir Ministère du Royaume-Uni pour le développement international (DFID), 2003, *Tackling Poverty by Reducing Armed Violence: Recommendations from a Wilton Park Workshop*.

